

## EXTRAIT

### Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 DÉCEMBRE 2025

**Délibération n° 2025-12-02**

**Objet de la Délibération :**

Signature d'un bail  
emphytéotique avec le  
Comité Régional Canoë-  
Kayak

Présidence de M. Alain SANCHEZ,

Maire de L'Argentière-La Bessée

15 membres en exercice dont :

4 absents et représentés : Sandra BONNET qui donne procuration à Carine QUILICI, Marie-Noëlle DISDIER qui donne procuration à Carole ROBERT, Christine LAZARINI qui donne procuration à Serge THIVOLLE, Maxime RANCON qui donne procuration à Rémi ROUX

1 absent non représenté : Florent LONGIS

10 présents : Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Alice PRUD'HOMME, Éric RIPPERT, Carole ROBERT, Rémi ROUX

Soit 14 votants

**Date de convocation :**

10 DÉCEMBRE 2025

Secrétaire : François ROTH

Monsieur le maire informe les membres du Conseil municipal de l'arrivée à terme du bail emphytéotique de 30 ans liant la commune au Comité Régional Canoë-Kayak (CRCK) le 31 janvier 2026, pour l'occupation des locaux situés 24 avenue du Quartz.

Monsieur le maire précise que les différents locaux occupés par le Centre Régional de Formation Canoë Kayak (les bureaux du CRFCK, les garages, le bâtiment course) font l'objet de conventions spécifiques.

Le CRFCK assurant la gestion de ces différents espaces, il propose de signer un nouveau bail emphytéotique d'une durée de 20 ans comprenant les locaux communaux utilisés par le CRFCK, à l'exception de l'« espace forme », pour lequel un bail emphytéotique est en cours.

Monsieur le maire précise qu'une partie du loyer pourrait s'élever à 10 000 € par an pour l'ensemble des bâtiments occupés, l'autre partie de ce loyer pourrait être transformé :

- En un prêt de salles de réunion ou de formation au réseau associatif local (sous réserve de disponibilités dans le respect du fonctionnement du Comité Provence-Alpes Côte d'Azur de Canoë-kayak).
- En une mise à disposition gratuite d'un local de 104,5 m<sup>2</sup> et d'un garage de 38m<sup>2</sup> pour l'association Club de Canoë-kayak des Écrins dans le bâtiment dénommé « local à bateaux ». Cette mise à disposition sera conditionnée au maintien de l'activité canoë-kayak par le club sur le territoire.

- En une mise à disposition gratuite d'un local de 38 m<sup>2</sup> pour le collège des Giraudes pour la mise en œuvre des cycles d'apprentissage en canoë-kayak en EPS obligatoire et pour la section sportive canoë-kayak. La mise à disposition sera conditionnée au maintien de l'activité au sein de l'établissement, d'un enseignement scolaire obligatoire en canoë-kayak et/ou au sein de la section sportive canoë-kayak.
- En une participation à la mise en œuvre des cycles EPS obligatoires auprès de l'école primaire de L'Argentière-La Bessée (cycles kayak, mais aussi toutes activités sportives). La directrice de l'école primaire et le Comité Régional de Canoë-Kayak conviennent ensemble chaque année du programme pédagogique en fonction des projets respectifs de chaque structure et des disponibilités. Les interventions couvrent un volume horaire d'environ 100 heures chaque année scolaire.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à **13 voix pour** (*Alain SANCHEZ, Dominique BARNÉOUD, Serge THIVOLLE, Carine QUILICI, François ROTH, Sandrine REYMOND, Sandra BONNET par procuration à Carine QUILICI, Marie-Noëlle DISDIER par procuration à Carole ROBERT, Christine LAZARINI par procuration à Serge THIVOLLE, Maxime RANCON par procuration à Rémi ROUX, Éric RIPPERT, Carole ROBERT, Rémi ROUX*) et **1 abstention** (*Alice PRUD'HOMME au motif que : « elle aurait préféré proposer un bail inférieur afin d'assurer un partenariat plus important et stable pour l'avenir dans l'intérêt de notre collectivité et du CRFCK »*) :

- Approuvent l'exposé de Monsieur le maire,
- Autorisent ce dernier à signer un bail emphytéotique de 20 ans avec Monsieur le Président du Comité Régional de Canoë Kayak,
- Précisent que ce bail devra être établi avec les conditions mentionnées ci-dessus,
- Désignent Maître Magalie FICI pour la rédaction de ce bail emphytéotique.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 17 DÉCEMBRE 2025.

**LE MAIRE**